

Le gouvernement recule sur les objectifs climatiques. Reporterre publie son projet de loi

8 février 2019 / Hervé Kempf (Reporterre)

PROJET DE LOI

énergie-climat

CHAPITRE I^{ER}

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Article 1^{er}

Le gouvernement veut abandonner l'objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre, inscrit dans la loi depuis... 2005.

C'est un recul général des objectifs de la politique sur le climat que veut engager le gouvernement. Dans le projet de loi qu'il a déposé au Cese (Conseil économique, social et environnemental) le 7 février et qui doit venir prochainement à l'Assemblée nationale, il prévoit des changements majeurs par rapport aux objectifs fixés dans la précédente loi sur l'énergie votée en 2015 :

- [Télécharger le projet de loi](#) :



Ainsi lit-on dans le texte, que publie Reporterre,

- l'objectif « de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et » 2050 est remplacé par celui « d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon » 2050 ;
- l'« objectif intermédiaire de 20 % en 2030 » devient 17 % ;
- la baisse prévue de la consommation des énergies fossiles passe de 30 % en 2030 à 40 % ;
- la réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 %, qui était prévue à 2025 est repoussée à 2035.

Ce texte a suscité des réactions négatives.

Pour Greenpeace, la neutralité carbone est « un objectif trop vague et trop éloigné qui ouvre grand la porte aux fausses solutions, comme les agrocarburants ou les procédés industriels de stockage du carbone ».

L'association estime aussi que repousser la réduction de la part du nucléaire « *sans gages supplémentaires en matière sûreté et sécurité nucléaire (...) est une bombe à retardement* ».

L'expert en énergie Yves Marignac déplore aussi l'abandon souhaité de l'objectif de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre :

La neutralité carbone sans objectif chiffré de réduction laisse la porte ouverte à moins de réduction et plus de "compensation". La loi devrait donc, en plus de l'objectif zéro net, maintenir un objectif renforcé de réduction des émissions brutes : division par 8 ou plus...
<https://t.co/aaygKwIU8K>

— Yves Marignac (@YvesMarignac) 7 février 2019

• **Complément d'info** : [Article L 100-4 du Code de l'énergie, qui doit être modifié par le projet de loi](#)

Lire aussi : [Le gouvernement enferme la France dans le nucléaire](#)

Source : Hervé Kempf pour *Reporterre*

- Emplacement : Accueil > Editorial > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-gouvernement-recule-sur-les-objectifs-climatiques-Reporterre-publie-son>